



21 OCT. 2010

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Rhône – Alpes

Conservation régionale  
des monuments historiques  
Affaire suivie par :  
Josiane Boulon

Tél. (33) [0]4 72.00.43.97. (secrétariat 04.72.00.44.75.)  
courriel : josiane.boulon@culture.gouv.fr

Monsieur Jacques STRIBICK  
Délégué général d'ARCO

16 rue du Général Foy  
42000 SAINT-ETIENNE

Lyon, le 15 OCT. 2010

Réf : 2010-198/JB/CB

Monsieur,

Conformément à la législation en vigueur, la demande de protection au titre des monuments historiques relative à l'ancienne Ecole des Beaux-arts a été soumise à la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) lors de sa séance du 25 juin 2010.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la délégation permanente a estimé que cet édifice présente un intérêt justifiant la poursuite de la procédure considérant la qualité architecturale du bâtiment et son importance au regard de l'histoire de la ville. En conséquence, un dossier de protection complet sera constitué par mon service puis soumis à l'avis de la CRPS réunie en séance plénière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le directeur régional  
des affaires culturelles,  
Par subdélégation,  
La conservatrice régionale  
des monuments historiques,

Marie BARDISA

Copie à : service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Drôme